



JUGEMENT GAF saison 2014/2015

LETTRE FFG n° 02 - MARS 2015

(Annule et remplace la lettre FFG N°1)

LIBRE FFG

Application immédiate

PRINCIPE :

✓ Ne sont reconnus que les éléments des grilles.

RAPPEL :

Pour être validées, les bonifications doivent être réalisées sans chute.

Exemples

- Barres : chute sur un élément passant par l'ATR
- Poutre : chute sur un élément d'une série ou sur un saut écart
- Sol : chute sur un élément d'une série acrobatique

➤ Page 7 (dernière ligne) → - 1.00 (pour chute par le jury E) et pas de VL par le jury D

PRÉCISIONS

➤ POUTRE et SOL → La roue pied-pied réalisée de façon **isolée** est reconnue si le retour se fait sur jambes tendues et serrées (tolérance des pieds légèrement décalés en poutre), avec pieds plats ou demi-pointes.

➤ BARRES, POUTRE et SOL, les vrilles arrière doivent être réalisées corps tendu. Si réalisées corps groupé, pénalisation pour faute de position du corps et fautes de jambe.

SAUT

Si la gymnaste réalise un double appui manuel sur la table de saut, le saut sera considéré comme « Nul » → « le saut est tellement mal exécuté qu'il ne peut pas être reconnu »

BARRES

1.04c / 1.06b / 1.06b' / 1.06c / 1.08 / 1.08' / 6.10b Si ces éléments sont amenés de la prise d'élan → 2 difficultés différentes prises en compte (remarque : la position de planche de l'élément 3.06 doit être clairement visible)

Exemple : Bascule faciale / prise d'élan / pose de pieds simultanée → 3 éléments 2.06 / 3.06 / 1.04c

A savoir, que les éléments en pieds-mains intègrent la pose de pied automatiquement donc celle-ci fait partie de l'élément.

Exemple : Bascule faciale / prise d'élan / tour pieds-mains arrière groupé → 3 éléments 2.06 / 3.06 / 1.06b

1.02b Peut être réalisé à la barre supérieure

1.06c Peut être réalisé jambes serrées ou écartées au choix

1.06' Si la gymnaste exécute le tour d'appui arrière puis **enchaîne sans rupture de rythme** une

prise d'élan → pas de pénalité pour élan intermédiaire.

Remarque : valable également après les culbutes et renversements

2.04 Si réalisé avec « crochet » de jambe → élément reconnu mais avec grosse faute de jambe (0.50)

4.12 Peut être réalisé corps tendu - jambes serrées ou en placement de dos (considérés comme éléments identiques)

5.04 2 balancés : même élément à réaliser soit dans le mouvement soit en sortie.

Si un seul balancé = élément non reconnu, sans pénalisation pour élan intermédiaire

2.04b La ½ bascule fixe est reconnue à partir du moment où après la descente la gymnaste réalise une oscillation (avant – arrière)

4.04b Le tour en suspension est reconnu si les deux ½ tours sont réalisés dans le même sens de rotation et sans changement de prise intermédiaire, sinon reconnu comme 4.02b.

PRÉCISIONS

Pour les prises d'élan, tours d'appui arrière et stalker à l'ATR la valeur est accordée dans les 10° de la verticale.

Si compris entre 10° et 90°, les éléments 3.06, 1.10, 1.10b, 2.12/2.12' seront reconnus sans pénalité d'amplitude.

Si sous l'horizontale les éléments 3.06, 1.10, 1.10b, 2.12/2.12', 6.12b, 6.12b' seront reconnus avec pénalité de 0.10 ou 0.30.

➤ Concernant les éléments de maintien demandés 3s → si maintien 1s ou 2s élément reconnu mais pénalité de 0.30 → si pas de maintien, non reconnaissance de l'élément

➤ Lorsqu'une gymnaste chute sur un élément BI et remonte en faisant renversement et pose de pieds alternative pour aller à BS → reprise du décompte des éléments et du jugement sans bonification pour le changement de barre.

➤ Les salti réalisés en position carpé seront reconnus comme tendu avec une pénalisation pour faute de position du corps.

POUTRE

1.04 / 1.08 / 1.12 / 1.14 Peuvent être réalisés au choix en entrée **OU** dans le mouvement dans le mouvement

Remarque : un seul élément du groupe 1 – « Entrée » - peut être comptabilisé (en entrée ou dans le mouvement)

1.06 Le retour est libre

1.06b/1.06b' La pose d'une ou des deux mains est autorisée

1.12 Si départ équerre et non retour sur poutre → reconnu en 1.04

Si non départ en équerre et non retour sur poutre → élément non reconnu

2.02b Départ sur les deux pieds et retour libre

2.04 Si premier élément d'une série → validation de la série

2.08c Uniquement en deuxième élément pour valider le bonus de composition et les bonifications.

3.04 Départ libre et retour sur les deux pieds

2.02 Pour être reconnu, l'ATR passager doit être réalisé jambes serrées, corps en alignement

2.04 Pour être reconnu, l'ATR doit être maintenu 2 secondes en position jambes serrées ou écartées

PRÉCISIONS

➤ Pour les éléments de maintien demandés 2s → si maintenus 1s élément reconnu mais pénalité de 0.30 → si non maintenu non reconnaissance de l'élément

- Toutes les arrivées poisson ne sont plus autorisées
- Les salti réalisés en position carpé seront reconnus comme tendu avec une pénalisation pour faute de position du corps.
- Les sauts gymniques peuvent être réalisés en position transversale ou latérale avec la même valeur mais ne seront reconnus qu'une seule fois.
- Temps maximum à la poutre 1min30. Pénalisation pour dépassement du temps :
 - Jusqu'à 1min45 – 0.10
 - au-delà – 0.50
- Précision pour manque de mouvements latéraux = avec ou sans déplacement
- Une gymnaste réalise souplesse arrière + I. Cette série mixte peut être validée si de l'ATR elle pose un pied, se redresse et redescend en I.

Reconnaissance de séries :

- Si retour en fente du 1^{er} élément → exemple ATR/Roue ou souplesse AR /roue, la série ne sera pas validée.
- Si arriver à l'arabesque du 1^{er} élément → exemple ATR arabesque / roue, la série sera reconnue si la jambe libre (celle de l'arabesque) devient jambe d'appui.

SOL

2.04b La reconnaissance de cet élément se fait à partir du moment où la gymnaste remonte debout après le pont.

1.06 La roulade élevée est reconnue si réalisée avec une grande phase d'envol visible avec corps en alignement (saut de l'ange)

PRÉCISIONS

- Sortie : dernier élément ou meilleur élément d'une ligne acrobatique des groupes 1, 2, 3 et 4 excepté le 2.04 (élément gymnique)
- dans le cas d'un élément répété en sortie, application de la même règle que dans le code FIG, on ne comptabilise que 7 éléments, mais pas de pénalisation pour absence de sortie.

Déductions pour artistique et chorégraphie :

Absence d'un tour de 360° minimum sur 1 pied à modifier en : «ABSENCE D'UN ELEMENT DU GROUPE 5 »

FIG Aménagé

Précision : Les bonifications devront apparaître dans la case « bonification » des feuilles de match et devront être saisies en bonification dans le logiciel FFGComp.

SAUT

Protocole :

- Nombre de sauts d'échauffement pour chaque gymnaste = 3
 - La gymnaste réalise son 1er saut
 - le jury annonce Note D et total de pénalisation
 - En connaissance de cause la gymnaste réalise son 2ème saut.